

La fin des frais d'itinérance n'est pas pour demain

Neelie Kroes, qui s'est prononcée au printemps pour [la suppression des frais d'itinérance](#), a-t-elle renoncé ? Consulté par Reuters, un document de l'exécutif européen sur l'encadrement des prix acquittés par les opérateurs pour accéder aux réseaux concurrents, ne fait plus mention d'une réduction drastique des tarifs du *roaming*.

Initialement, la vice-présidente de la Commission en charge de la stratégie numérique proposait de baisser jusqu'à 70% (à 3 centimes par minute) le plafond tarifaire pour les appels vocaux en itinérance. Neelie Kroes prônait également une baisse radicale du plafond pour le téléchargement de données à 1,5 centime par mégaoctet.

À qui profitent les frais d'itinérance ?

Lorsqu'un citoyen européen utilise son téléphone mobile dans un autre pays de l'Union — pour effectuer des appels, envoyer des SMS ou [surfer sur Internet](#) —, le tarif appliqué est plafonné. Bien que les opérateurs puissent proposer des tarifs inférieurs à ces plafonds, voire des zones de gratuité, [la facture peut encore être salée](#) pour l'utilisateur final.

L'UE, qui serait parvenue à faire baisser de 80% les prix de détail des données, appels et SMS entre 2007 et 2013, souhaitait « *la suppression définitive des suppléments de tarifs* » liés à l'itinérance. Le lobbying des opérateurs, dont Orange, Deutsche Telekom, Telecom Italia et Telefonica qui ont rencontré la commissaire fin juillet, aura changé la donne.

Si les frais d'itinérance représentent une manne pour les opérateurs, ils sont considérés comme « *des obstacles à la croissance* » et à l'édification du [marché unique des télécoms](#) pour lequel milite Neelie Kroes. Qui aura le dernier mot ? On en saura plus en septembre lors de la présentation du paquet « *continent connecté* ».

Voir aussi

[Silicon.fr en direct sur les smartphones et tablettes](#)